

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 15 juin 2023

Convocation

Date : 09 juin 2023

Affichée et publiée le :
09 juin 2023

Délibération n°

34-CC150623

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 29
- Pouvoirs : 14
- Votants : 43
- Absents : 01

Résultats :

- Pour : 43
- Contre : -
- Abstention : -

Liste des délibérations

Affichée et mise en ligne
le 19 JUN 2023

Délibération mise en ligne
sur le site internet de la
CCSSO le

19 JUN 2023

NOUVEAU LOGO DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SENLIS SUD OISE

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 15 juin, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Mairie de Chamant située au 1 rue de l'Aunette, 60300 Chamant, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **vendredi 09 juin 2023**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Madame Florence MIFSUD

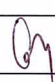

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur ACCIAI Maxime	Madame LOZANO Michelle
Madame BALOSSIÉ Françoise	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Madame BELGUERRAS Martine	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur BLOT Laurent	Madame MIFSUD Florence
Monsieur BOUFFLET Pierre	Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur BOULANGER Damien	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur CURTIL Benoit	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur DUMOULIN François	Madame REYNAL Sophie
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur ROLAND Dimitri
Madame GAUVILLE HERBET Cécile	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GEOFFROY Rémi	Monsieur SICARD Bruno
Madame GORSE CAILLOU Isabelle	
Madame JAUNET Christel	
Monsieur LEFFEVRE Sylvain	

Ont donné pouvoir :

Monsieur BARON Jean-Marc à Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Madame BENOIST Magalie à Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur DIEDRICH Wilfried à Madame BALOSSIÉ Françoise
Monsieur FROMENT Daniel à Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur GRANZIERA Gilles à Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur GUEDRAS Daniel à Madame GORSE CAILLOU Isabelle
Monsieur LAPIE Dominique à Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur LESAGE William à Monsieur CHARRIER Philippe
Madame LOISELEUR Pascale à Madame MIFSUD Florence
Madame MARTIN Émilie à Monsieur BOUFFLET Pierre
Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre à Madame LUDMANN Véronique
Monsieur REIGNAULT Patrice à Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Madame ROBERT Marie-Christine à Madame SIBILLE Elisabeth
Madame TONDELLIER Viviane Monsieur ACCIAI Maxime

Paraphes

	
---------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc par Madame BELGUERRAS Martine

Étaient absents

Madame PIERA Pascale

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 29 présents et 14 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Annexe jointe)

Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée que dans la cadre de la construction de sa politique de communication la Communauté de communes a choisi d'être accompagnée dans cette démarche, par l'agence de communication « La Belle Semeuse ».

Un groupe de travail, composé d'élus communautaires et de l'agence La Belle Semeuse, a élaboré une stratégie de communication et un plan d'action qui ont été présentés aux Maires de la Communauté de communes, le 25 mai 2023. Les réflexions menées ont abouti au constat que le logo actuel était obsolète, et que la charte graphique n'était plus adaptée. Il a donc été convenu d'élaborer un nouveau logo et de définir une nouvelle charte graphique.

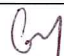

Voici le nouveau logo qui est proposé aux membres du Conseil communautaire d'adopter :



Ce logotype met en avant l'**équilibre** et le projet de **co-construction** entre les communes.

Senlis Sud Oise est écrit avec une typographie moderne, solide, sans empâtement avec un bleu très profond. Cela permet à Senlis Sud Oise de s'affirmer et de s'ancrer sur le territoire, de donner une image **moderne** tout en gardant ses valeurs traditionnelles.

Un vrai changement s'opère avec la précédente identité visuelle où la typographie choisie était fine et à empâtement, ce qui confortait la Communauté de Communes dans un classicisme léger et non affirmé. Désormais, le texte se pose sur 3 niveaux. Des connections se font entre chaque niveau (les 2 « s », le « n » et le « d », et les deux « i »).

Paraphes	
	



La mise en place du travail commun permet de faire **rayonner** cette Communauté de communes, pour que celle-ci devienne une **étoile** !

Le **symbole** de l'étoile vient également renforcer cette **connexion**. C'est une étoile multicolore, avec des couleurs qui peuvent rappeler la **richesse du territoire**, les couleurs vives des vitraux, les couleurs du ciel et des forêts, mais aussi son **dynamisme, sa communication** et son **accessibilité**.

La CCSSO a souhaité un logo pour être identifiée comme une Communauté de Communes affirmée, moderne et dynamique. Senlis Sud Oise devient **un territoire où l'on a envie de vivre et de s'investir** !

DÉLIBÉRATION

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, modifiés par la délibération n°2017 CC 07-099 du 25 septembre 2017 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;



Considérant que le logo actuel de la Communauté de Communes étant vieillissant et obsolète et que la charte graphique étant non adaptée ;

Considérant la nécessité d'un nouveau logo afin que la Communauté de communes Senlis Sud Oise soit identifiée comme une Communauté de Communes affirmée, moderne et dynamique avec un territoire où l'on a envie de vivre et de s'investir ;

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **ADOPTENT** le nouveau logo de la Communauté de communes Senlis Sud Oise présenté ci-dessus ;
- **AUTORISENT** le Président à engager les démarches pour assurer la protection juridique du logo ;
- **AUTORISENT** le Président à le déployer sur tous les outils et supports de communication, de correspondance et sur les véhicules de la Communauté de communes Senlis Sud Oise.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Paraphes	
	



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le :

19 JUIN 2023

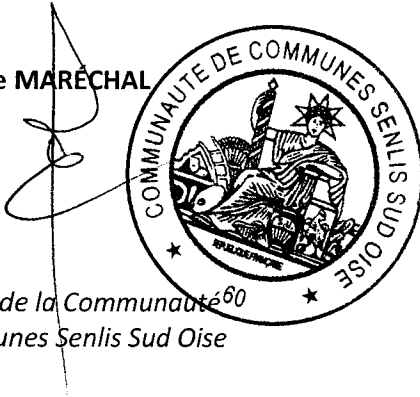
De la publication sur le site internet de la CCSSO :

19 JUIN 2023

Fait à Senlis, le

19 JUIN 2023

Guillaume MARECHAL



*Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise*

Florence MIFSUD

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr